

CALENDRIER 2009 - FORMATION SYNDICALE UL-CGT BOURGES

STAGE	BUT	Public concerné	DATES		Intervenant(s) et/ou animateur(s)
			du	au	
Droit disciplinaire et inaptitude physique			04/02	05/02	M. Charton
N.A.O. (Négociations Annuelles Obligatoires)	Il s'agit de permettre aux militants(es) à l'entreprise d'acquérir des éléments immédiatement mobilisables pour investir les négociations annuelles obligatoires selon la démarche syndicale CGT.	Les militants(es) d'entreprises qui ont à participer aux négociations, qu'ils soient élus(es) du personnel ou dirigeants(es) de leurs syndicats	16/02	20/02	à déterminer
Niveau 1 (1ère session)	Chaque syndiqué(e) ancien ou nouveau a besoin et a droit à des connaissances lui permettant de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations de son organisation. Ce droit de savoir est un contrat que les autres membres du syndicat passent avec lui au moment de son adhésion. Il est inscrit dans la charte de la vie syndicale adoptée et validée à nos 47è et 48è congrès nationaux.	Tous nos syndiqués(es) quelque soit leur catégorie socio professionnelle	09/03	13/03	à déterminer
Organisation et protocole des élections professionnelles	Négocier un protocole d'accord pour la mise en place d'élections professionnelles	Délégués syndicaux	14/04	15/04	à déterminer
Rédiger un tract (module niveau 1)	Il s'agit de donner aux syndiqués les premiers éléments pour favoriser dans les entreprises, la communication écrite pour la participation des salariés à la réflexion et à l'action revendicative.	Tous nos syndiqués(es) quelque soit leur catégorie socio professionnelle, qu'ils aient ou non une responsabilité au sein de l'organisation	11/05	12/05	à déterminer
Défenseur syndical			01/06	05/06	à déterminer
Fiche de paie et garanties collectives (module niveau 1)	Le développement de la campagne salariale confédérale en lien avec la période des négociations annuelles obligatoires, a mis en lumière la non transmission ou le besoin d'acquisition de savoirs et savoir-faire élémentaires par les militants(es) à l'entreprise. Nous avons donc besoin de militants(es) équipés(es) pour débattre avec les syndiqués et les salariés, et agir ensemble pour poser partout les revendications d'augmentation des salaires, du SMIC à 1500€, de la reconnaissance des qualifications dans les classifications, des grilles de classification conventionnelles ou statutaires, de nouvelles garanties collectives professionnelles et interprofessionnelles.	Les délégués syndicaux, les élus du personnel, les militants des syndicats d'entreprises privées ou du secteur public	15/06	16/06	à déterminer
Elus Délégué du Personnel	Permettre à chaque participant(e) d'avoir les moyens d'exercer au mieux son mandat de délégué du personnel.	Les délégués du personnel	14/09	15/09	à déterminer
Niveau 1 (2ème session)	<i>Voir 1ère session</i>	<i>Voir 1ère session</i>	19/10	23/10	à déterminer
Elus et mandatés			26/10	27/10	à déterminer
Conseiller du salarié	Préparer à l'exercice du mandat de conseiller du salarié. Il s'agit donc de créer les conditions pour que nos futurs et/ou nouveaux conseillers(ères) du salarié acquièrent immédiatement les connaissances et savoir-faire indispensables à leur activité.	Futurs et/ou nouveaux conseillers	19/11	20/11	